

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui a eu lieu le mercredi 13 mai 2020, à 15 h, par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

MMES Arseneau Yolaine, directrice générale
 Bourg Lise (personnel de soutien)
 Boyer Julie (parents)
 Laflamme Josée (universités)
 Painchaud France (entreprises)
 Solomon Lisandre (enseignante Îles-de-la-Madeleine)

MM. Blouin J, Antonio (commissions scolaires)
 Chassé Guillaume (enseignant campus de Gaspé)
 Cotton Carol (partenaires du marché du travail)
 Côté Tapp Julien (titulaires DEC programmes techniques)
 Gagné Jean (directeur des études)
 Solomon Jean-Étienne (titulaires de DEC préuniversitaire)

SONT ABSENTS : Delaney Claudia (entreprises)
 Martinet Véronique (professionnels)
 Stevens Caroline (groupes socio-économiques)
 Arab Malek (groupes socio-économiques)
 Cyr Charles (parents)

ASSISTENT À Sylvie Laflamme, secrétaire de réunion
LA RÉUNION Sylvain Vachon, personnel-cadre observateur

ORDRE DU JOUR DU 13 MAI 2020

1. Ouverture de la séance, vérification des présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

GOUVERNANCE

3. Approbation des procès-verbaux du 22 janvier et du 1^{er} avril 2020 et du vote électronique du 9 avril 2020 ;
4. Procès-verbal du comité exécutif du 1^{er} avril 2020 ;
5. Suivi des procès-verbaux des 22 janvier et 1^{er} avril 2020;
6. Période de questions ;
7. Correspondance :
8. Information du président ;
9. Information de la directrice générale ;
 - a) Information COVID ;
 - b) Suivi Nergica ;
 - c) Suivi Merinov
10. Suivi du plan stratégique 2018-2023;
11. Autorisation de signature pour les officiers du Collège;
12. Calendrier des réunions du conseil pour 2020-2021 ;
13. Réseau collectif GIM, désignation d'un représentant au conseil d'administration ;

PÉDAGOGIE

14. Information du directeur des études ;

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

15. Politique sur les remboursements de frais de déplacement et de représentation :
 - a) modification annexe 3 (voyages internationaux) ;
 - b) mise à jour du Conseil du trésor pour les taux de remboursement ;
16. Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ;
17. Suivi budgétaire au 31 mars 2020 ;

DOSSIERS EN DÉVELOPPEMENT

18. Unité régionale de loisir et de sport, désignation de deux représentants à AGA et renouvellement de l'adhésion pour 2020-2021;
19. Suivi : campus de Montréal ;
20. Autres sujets;
21. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Le président du conseil ouvre la réunion à 15 h 04. La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Josée Laflamme appuyée par M. J. Antonio Blouin, il est résolu :

« **D'adopter l'ordre du jour selon le projet déposé.** »

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 22 JANVIER, 1^{ER} AVRIL 2020 ET DU VOTE ÉLECTRONIQUE DU 9 AVRIL 2020

La secrétaire générale est exemptée de la lecture des procès-verbaux qui ont été acheminés aux membres en conformité du Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de Mme Lise Bourg appuyée par Mme Julie Boyer, il est résolu :

« **D'approuver le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020.** »

Sur une proposition de M. Julien Côté-Tapp appuyée par Mme Julie Boyer, il est résolu :

« **D'approuver le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2020.** »

VOTE ÉLECTRONIQUE DU 9 AVRIL 2020

La secrétaire générale présente la résolution découlant du vote électronique du 9 avril 2020 laquelle sera consignée au procès-verbal de la réunion du 13 mai 2020. Il s'agit de la résolution CA-20-19;

OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS AU PAVILLON POLYTECHNIQUE DU CAMPUS DE GASPÉ

Sur une proposition de M. J. Antonio Blouin appuyée par Mme Yolaine Arseneau, il est résolu:

« **D'octroyer le contrat à l'entreprise « Équipements pétroliers Lac-Saint-Jean inc. » pour une somme de 159 706.83 \$, pour le remplacement des équipements pétroliers (réservoir huile à chauffage) au pavillon polytechnique du campus de Gaspé.** »

Résolution CA-20-19

4. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{ER} AVRIL 2020

Les membres ont reçu le procès-verbal à titre informatif.

5. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES 22 JANVIER ET 1^{ER} AVRIL 2020

La directrice générale informe les membres des suivis qui ont été donnés aux décisions adoptées lors des réunions des 22 janvier et 1^{er} avril 2020.

Réunion du 22 janvier 2020

Lettre du Rehill Services inc.

La partie adverse souhaite interroger M. Sylvain Vachon, directeur de Groupe Collegia, afin de vérifier certains détails. L'interrogatoire aura lieu à la réouverture des Palais de justice qui sont fermés en raison de la pandémie de la COVID-19.

Programme expérience Québec- Rencontre avec M. Sylvain Roy

La rencontre avec le député a été annulée, elle sera reportée à l'automne.

Campus Montréal, modification des règlements

Une demande a été adressée à la Fédération des cégeps pour obtenir une opinion juridique concernant le volet légal pour les modifications à apporter aux règlements.

Absence de M. William McNeil à la Fondation Cornélius Brotherton

M. McNeill est de retour de son absence maladie, mais travaille à distance. Toutefois, le comité pour assurer la pérennité de la fondation se rencontrera pour poursuivre les travaux en vue d'avoir une ressource permanente pour la fondation.

Réunion du 1^{er} avril 2020

Résidence étudiante du campus de Gaspé

Les travaux à la résidence ont été interrompus à cause de la COVID. Par conséquent, l'évolution des travaux concernant le rapport d'analyse des conditions existantes et d'amélioration de la sécurité sera présentée à la réunion de juin 2020. Mentionnons que la majorité des travaux ont été réalisés ce qui concerne la sécurité des bâtiments. Le comité résidence se rencontrera pour le suivi du dossier.

Projet de Maison du CIRADD

Une lettre a été envoyée au CIRADD afin de confirmer le niveau d'engagement du cégep au projet. À ce sujet, le président mentionne que la Ville de Carleton-sur-Mer a soulevé des questions concernant l'abandon du volet résidence au projet. Le maire de la Ville de Carleton-sur-Mer sera invité à faire part de leurs commentaires ou interrogations par écrit.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune inscription pour la période de questions.

7. CORRESPONDANCE

- Lettre concernant le projet dans le cadre du programme de Techniques d'intervention en délinquance pour une subvention maximale de 120 000 \$.
- Lettre réponse du cégep concernant le projet de Maison du CIRADD.

8. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président résume les principaux points discutés lors du Forum des présidents de C.A. tenu le 12 mai.

Les discussions visaient surtout à faire le point sur la situation quant à la crise de la COVID-19 et son impact sur les cégeps et aussi sur les actions que la Fédération envisage de prendre pour la suite.

En lien avec la situation de la COVID, le président trouve important de remercier tout le personnel pour le travail réalisé depuis le début de cette crise. Une demande sera adressée au Service des communications pour trouver une formule pour souligner le travail du personnel de même que nos étudiants et étudiantes.

Par ailleurs, la Fédération étudiante du Québec a déposé un mémoire en lien crise de la COVID et la formation collégiale. Ce mémoire sera envoyé aux membres du conseil pour information.

9. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

a) Information COVID

La directrice générale fait un résumé de l'évolution de la situation reliée à la pandémie de la COVID-19, décrétée depuis le 12 mars 2020 et indique les mesures mises en place par le Cégep pour la gestion de cette crise.

Les cours ont repris le 14 avril 2020 sous une formule à distance. Autant les étudiants et étudiantes que le personnel enseignant ont fait preuve d'adaptation. La directrice générale remercie et souligne la collaboration et les efforts continus de toutes et de tous en cette période particulière.

En préparation à la prochaine session et à la lumière des informations que nous avons à ce jour, la direction a décidé de poursuivre, pour la session d'automne 2020, avec une formule hybride, c'est-à-dire une partie des cours se fera à distance tandis que tout ce qui nécessite une présence dans les campus (comme les laboratoires de pratiques) se fera dans les campus en respectant les normes de distanciation sociales et en appliquant les mesures de sécurité nécessaires. Le personnel sera informé de cette décision dans les prochains jours.

b) Suivi Nergica ;

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a désigné M. Robert Poulin comme médiateur au dossier en regard du litige avec le Cégep de Sept-Îles, par rapport au nom et au domaine d'intervention du CCTT du Cégep de Sept-Îles.

c) Suivi Merinov

Mme Yolaine Arseneau donne les derniers développements depuis la réunion du 22 janvier 2020. Une rencontre a eu lieu le 17 avril à laquelle participaient des représentants du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le cégep. Tous les intervenants ont pu exprimer leurs préoccupations et poser certaines questions.

Cette rencontre n'a pas été très cordiale à l'égard du Cégep et certains désaccords entre le compte rendu soumis aux membres et les discussions ayant eu cours pendant la rencontre ont exacerbé certaines difficultés de communication entre le Cégep et Merinov.

Considérant que la situation ne s'améliore pas entre les deux entités, il a été convenu entre Mme Arseneau et M. Courtemanche de tenir des rencontres hebdomadaires pour discuter des différents qui opposent les deux organisations et de faire le nécessaire pour trouver des voies de passage. La première rencontre est prévue pour le jeudi 14 mai prochain.

10. SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2023

La directrice générale présente le rapport qui résume l'évolution du plan depuis son approbation en 2018. Les membres sont invités à prendre connaissance du rapport et à soumettre leurs questions ou commentaires à la directrice générale.

11. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES OFFICIERS DU COLLÈGE

En conformité avec l'article 10.01 du Règlement n° 1, le conseil doit désigner en mars de chaque année, des officiers du Cégep pour signer tous les contrats ou autres documents requérant la signature du Cégep.

La directrice générale, le président du conseil et la directrice des Ressources matérielles et financières sont les officiers du Cégep susceptibles d'être désignés pour signer les documents requérant la signature du Cégep.

Ainsi, il convient de désigner les officiers qui seront autorisés à signer au nom du Cégep pour l'année 2020-2021.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par M. J. Antonio Blouin, il est résolu :

« D'autoriser deux des trois signataires parmi les suivantes : la directrice générale, le président du conseil et la directrice des Ressources matérielles et financières, pour signer tous les contrats ou autres documents requérant la signature du Cégep pour l'année 2020-2021, à moins que le conseil en décide autrement. »

Résolution CA-20-20

12. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL POUR 2020-2021

En vue de planifier les réunions du conseil pour 2020-2021, la secrétaire générale informe les membres des dates des réunions. Les réunions se tiendront les mercredis à 15 h.

- 30 septembre 2020 ;
- 25 novembre 2020 ;
- 20 janvier 2021 ;
- 10 mars 2021 ;
- 21 avril 2021 ;
- 9 juin 2021.

13. RÉSEAU COLLECTIF GASPÉSIE, DÉSIGNATION D'UNE OU D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite du départ à la retraite de M. Yves Galipeau, le conseil doit désigner une ou un représentant du conseil pour siéger au conseil d'administration du Réseau collectif Gaspésie.

Sur une proposition de M. Jean-Étienne Solomon appuyée par Mme France Painchaud, il est résolu :

« De désigner Mme Yolaine Arseneau, directrice générale du Cégep de la Gaspésie et des Îles, pour siéger au conseil d'administration du Réseau collectif Gaspésie.

Résolution CA-20-21

14. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études transmet l'information concernant les orientations prises pour l'offre de formation à l'automne 2020. La formule retenue sera la formation hybride c'est-à-dire à distance et en présence pour certaines activités qui relèvent de l'apprentissage pratique.

Le calendrier scolaire modifié sera soumis à la commission des études le 27 mai 2020 pour avoir leur avis, en vue de le déposer au CA pour approbation. Toutes les mesures nécessaires seront mises en place pour l'organisation de la session.

15. POLITIQUE SUR LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION

a) Modification à l'annexe 3 (voyages internationaux) ;

La modification vise à apporter une modification à l'annexe de 3 pour les frais de déplacement pour les voyages internationaux. Il s'agit d'apporter des précisions quant aux dispositions de la directive sur les frais remboursables.

Actuellement cette annexe stipule que :

Lors d'un déplacement pour un séjour hors du Canada pour transfert d'expertise et pour lequel un bailleur de fonds assume les frais de déplacement, les frais accordés aux employés seront ceux autorisés par le bailleur de fonds s'ils sont plus généreux que la présente politique.

Il arrive parfois, dépendamment du pays visité, que les frais autorisés par le bailleur de fonds couvrent plus que généreusement les frais engendrés par les employés. Ainsi, il est demandé, dans un souci de saine gestion des fonds publics, de modifier le libellé.

Considérant le souci d'une saine gestion des fonds publics;

Considérant les expériences vécues dans des situations de coopérations internationales.

Sur une proposition de Mme Julie Boyer appuyée par M. Jean-Étienne Solomon, il est résolu que :

« Lors d'un déplacement pour un séjour hors du Canada pour transfert d'expertise et pour lequel un bailleur de fonds assume les frais de déplacement, les frais accordés aux employés sont ceux correspondant à la politique du gouvernement du Québec. Cependant, les frais pourraient être augmentés, selon l'évaluation par la direction en charge de la coopération internationale du contexte de chaque projet et du pays/région où le projet se déploie, et ce, jusqu'au maximum de ceux autorisés par le bailleur de fonds s'ils sont plus généreux que la présente politique. »

Résolution CA-20-22

b) Mise à jour de la Politique sur les remboursements de frais de déplacement et de représentation – ajustement du Conseil du trésor

L'article 4.1 de notre politique pour les remboursements de frais de déplacement et de représentation prévoit l'ajustement des allocations liées au kilométrage deux fois par année, soit les 1^{er} mai et 1^{er} novembre en fonction de la directive du Conseil du trésor (6.1.1.11).

Comme le Conseil du trésor a ajusté ses taux en date du 1^{er} avril 2020, le collège a également procédé à une révision afin de se conformer aux règles du Conseil du trésor.

Mme Karoline Morris présente les modifications apportées. La politique révisée sera publiée sur le portail du personnel.

	Ancien taux	Nouveau taux
Allocation par km parcouru	0.470\$/km	0.480\$/km
Indemnité additionnelle circonstances particulières	0.118\$/km	0.120\$/km
Total des indemnités versées ne peut être inférieur à	11.75\$/jour	12.00\$/jour

Allocation pour utilisation motoneige/ VTT/véhicule récréatif personnel	30.55\$/demi-journée	31.20\$/demi-journée
Allocation utilisation motocyclette personnelle	0.235\$/km	0.240\$/km

16. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a adopté, en 2016, la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et demande aux organismes publics visés par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) d'adopter, pour chaque année financière, un plan de gestion des risques.

Le cégep doit donc se doter d'une politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle comme demandé par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Cette Directive a pour but de préciser les obligations du Collège concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. »

Ce cadre organisationnel doit être adopté par le Collège afin de :

- préciser les rôles et responsabilités de tous les intervenants;
- planifier et adopter un plan de gestion des risques de corruption et de collusion;
- veiller à l'application du plan annuel de gestion des risques;
- prévoir la reddition de comptes et la révision périodique du cadre.

Pour sa part, le comité d'audit a la responsabilité d'intégrer dans le plan d'audit les travaux concernant le déploiement du processus de gestion des risques de corruption et de collusion. Le comité d'audit exerce notamment les rôles suivants :

- apprécier les mesures de contrôle interne en place concernant les risques de corruption et de collusion;
- apprécier l'efficacité des mesures d'atténuation et en faire rapport à la ou au RARC ou au dirigeant de l'organisme;
- faire des recommandations et informer le conseil d'administration concernant la maîtrise des risques de corruption et de collusion du Cégep.

À cet effet, ces actions seront ajoutées dans le mandat du comité d'audit d'écrit à l'article 6.02 du Règlement no 1.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle en juin 2016;

CONSIDÉRANT les obligations du collège en tant qu'organisme public visé par la Loi sur les contrats des organismes publics;

Sur une proposition de Mme France Painchaud appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

« D'adopter la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle telle qu'elle est présentée »

Résolution CA-20-23

17. SUIVI BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2020

Mme Karoline Morris, directrice des Ressources matérielles et financières, transmet les informations quant au suivi budgétaire en date du 31 mars 2020. Elle rappelle que ces chiffres sont préliminaires étant donné que le dépôt du rapport trimestriel est reporté au 30 juin 2020. Après 75% de l'année écoulé, on constate un dépassement pour les coûts de convention. On prévoit des déficits pour certains autofinancés étant donné les impacts de la COVID-19.

Toutefois, les activités de la formation continue de Groupe Collegia prévoient un surplus confortable, permettant globalement pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles d'anticiper un surplus en fin d'année.

18. UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT (URLS), DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS À L'AGA ET RENOUVÈLEMENT DE L'ADHÉSION POUR 2020-2021

Chaque année, le Cégep doit renouveler son adhésion et désigner deux représentants du cégep pour le représenter à l'assemblée générale annuelle de l'URLS. Une résolution est nécessaire pour officialiser l'adhésion annuelle au coût de 190,11 \$ et pour désigner les représentants.

Sur une proposition de Mme France Painchaud appuyée par Mme Lisandre Solomon, il est résolu :

« Que le Cégep adhère à l'Unité régionale de loisir et de sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qu'il engage une somme de 190,11 \$ pour la cotisation annuelle 2020-2021 et qu'il délègue M. Régis Leblanc et M. Vincent Noël pour le représenter à l'assemblée générale annuelle. »

Résolution CA-20-24

19. CAMPUS DE MONTRÉAL : SUIVI

M. Sylvain Vachon, directeur de Groupe Collegia, transmet l'information aux participants.

Le nombre d'admissions pour la session de mai 2020 sera diminué en raison des impacts de la COVID. Seulement les étudiants et étudiantes qui sont déjà au Québec pourront être admis ce qui pourrait représenter environ 120 étudiants et étudiantes.

Le campus de Montréal est à voir les possibilités pour l'offre de formation pour l'automne 2020 étant donné les contraintes découlant de la COVID.

20. AUTRES SUJETS :

Information aux membres du conseil d'administration

La secrétaire générale mettra en place un mécanisme pour faire suivre aux membres du conseil, les communiqués de presse émis par le cégep.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Étienne Solomon, la séance est levée à 17 h 43.

Carol Cotton
Président du conseil d'administration

Yolaine Arseneau,
Directrice générale et secrétaire générale